Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;

Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que le « château de Folkendange » sis Maison 1 à Folkendange se caractérise comme suit :

Dans le petit hameau de Folkendange dans la commune Vallée de l'Ernz, se situe un ensemble architectural qui était à l'origine une ferme (GEN) et qui est également connu sous le nom de château de Folkendange. Cet ensemble se compose de plusieurs bâtiments et extensions érigés au XIXème et XXème siècles (EVO). Aujourd'hui, un corps de logis formé de deux parties égales à l'angle droit et une série d'annexes, qui forment un « T », sont les volumes principaux de l'ensemble, qui enserre une cour distribuée par deux entrées. Un mur d'enceinte ancien entoure la propriété du côté Nord-Ouest avec un grand verger ancien à l'arrière. Avec leurs dimensions remarquables, l'ancienne ferme et ses annexes marques la physionomie du hameau de Folkendange et témoignent de son développement au cour du XIXème et XXème siècles (LHU).

Sur la carte Ferraris dressée dans les années 1770 figure déjà un ensemble de bâtiments à cet endroit. Il s'agit de plusieurs bâtiments entourés d'un mur, dont un bâtiment en forme d'un « U », probablement le corps de logis. On pourrait faire l'hypothèse qu'il s'agisse du château de Folkendange. Vers 1449, on trouve la première documentation d'un seigneur de Folkendange. ² Il s'agit de Konrad Reuß I, marié à Catharina von Sintzig. Ils ont trois enfants, dont Konrad Reuß II succède son père comme seigneur de Folkendange. Johann Reuß, fils de Konrad Reuß II, se marie avec Elisabeth von Berg, leur fille Katharina Reuß marie Hans Diederich von Manderscheid en 1551, ainsi la seigneurie de Folkendange passe aux von Manderscheid. Hans Diederich von Manderscheid et Katharina Reusse étaient déjà morts en 1633, lorsque leurs trois enfants possèdent la seigneurie de Folkendange.³ En 1646, Catharina Lucretia von Erpe, fille de Catharina von Manderscheid et Wilhelm von Erpe, marie Johann von Loën. En 1657, sa mère leurs transmis le château de Folkendange.⁴ Johann von Loën décéde en 1700 ou 1701 à Folkendange.⁵ Jean de Loen, dont la pierre tombale se trouve dans la chapelle de Folkendange, a déclaré, dans une charte conservée aux Archives Nationales⁶ et datée du 7 janvier 1672, posséder en fief la seigneurie de Folkendange. Il lègue la seigneurie à son fils Johannes Thomas von Loën, qui décéda sans enfants. Il lègue une moitié de la seigneurie aux enfants de sa sœur Maria Gisberta, l'autre à Maria Gisbert elle-même. Son marie, Franz Ogier de Mellart, se nomme ainsi seigneur de Berg et Folkendange. 7 Comme la seigneurie de Berg était endettée, Franz et Maria Gisberta essayeront en 1705 à payer des dettes au

¹ Administration du cadastre et de la topographie du Grand-Duché de Luxembourg, carte Ferraris 241 Diekirch, 1771-78.

² Medinger, Eugen: Geschichte der Herrschaft Folkendingen, in: Luxemburger Wort Nr. 276 (3. Oktober 1931), p. 13; Milmeister, Jean: Die Nassauer von Folkendingen, in: Ous der Veiner Geschicht 31 (2013), p. 90.

³ Medinger, Eugen: Geschichte der Herrschaft Folkendingen, in: Luxemburger Wort Nr. 276 (3. Oktober 1931), p. 13.

⁴ Idem.

⁵ Idem.

⁶ Parchemin conservé aux ANLUX, cote A-X-35-388.

⁷ Medinger, Eugen: Geschichte der Herrschaft Folkendingen. Fortsetzung, in: Luxemburger Wort 278 (5. Oktober 1931), p. 4.

dépend de la seigneurie de Folkendange.⁸ Quelques années plus tard, en 1719, Johann von Heisgen, fils ainé du premier mariage de Maria Gisberta, succède dans la seigneurie de Berg et Folkendange. Il s'engage à racheter la seigneurie de Folkendange.⁹ Sa fille, Maria Gisberta Johanna, marie Jean-Baptiste Thierry de St. Baussant en 1751 et apporte la seigneurie de Folkendange en dot.¹⁰ Un acte daté du 23 mars 1759 de la part de Jean-Baptiste de Saint-Baussant¹¹ qui déclara posséder en fief la seigneurie de Folkendange est également conservé aux Archives Nationales.¹² Après la mort de sa femme, de St. Baussant vend la possession en 1777 à Ludwig-Albert et Karl Emmanuel de Monflin, seigneurs de Hondelingen.¹³ Les frères de Monflin ne restent en possession que de 1777 à 1789, lorsque la seigneurie de Folkendange cesse d'exister par conséquence de la Révolution française.¹⁴ Un seigneur de Folkendange est aussi mentionné dans une légende.¹⁵

Au cours du 19^{ème} siècle, le domaine passa encore à différents propriétaires et la composition de l'ensemble changea. Le plan cadastral de 1824 montre déjà une distribution de bâtiments différente de celle de la carte de Ferraris des années 1770.16 L'ancien corps de logis en forme d'un « U » semble toujours être là, mais le nouveau corps de logis en forme d'un « L », encore présent aujourd'hui, fut déjà construit. En 1824, le cadastre enregistre deux propriétaires pour les différentes parcelles, qui forment le domaine.¹⁷ Les anciennes parcelles 308-313 sont dans la possession de Jacques Engler (1769-1846), banquier et homme politique belge, tandis que les anciennes parcelles 315-317 appartiennent Charles-Mathias Simons (1802-1874), juriste et homme d'État luxembourgeois. Pour la parcelle 316, sur laquelle l'ancien corps de logis en forme d'un « U » semble se trouver, le cadastre enregistre une « Maison Bat. et place »¹⁸. Il est donc tout-à-fait probable qu'il s'agisse du corps de logis enregistré par la carte de Ferraris. Ces parties du domaine passeront dans la possession d'August Goethals (1812-1888) et Mathilde Engler (1814-1894), fille de Jacques Engler, suivant vente en 1859.19 Des cases croquis de 1870 témoignent que deux dépendances situées au sud-ouest du corps de logis en forme d'un « L » ont disparues. 20 Aussi, le bâtiment en forme d'un « U » n'existe plus en 1870, tandis que de nouvelles annexes reliées au nouveau corps de logis viennent d'être construit. Des cases croquis de 1877 montrent la construction d'extension à cet ensemble.²¹ En 1902,

⁸ Milmeister, Jean: Die Nassauer von Folkendingen, in: Ous der Veiner Geschicht 31 (2013), p. 92.

⁹ Idem, p. 93.

¹⁰ Idem.

¹¹ Jean-Georges de Heisgen (1685-1745) est le fils de Marie Gisberte de Loen (dont pierre tombale dans la chapelle) et de Bernard-Albert de Heisgen (1660-1696 tombe dans l'église de Berg). Les Heisgen sont une famille qui possède au 17ème et 18ème siècle la seigneurie de Berg (Colmar), anoblie et d'origine hollandaise. Il est donc seigneur de Berg et Colmar du chef de son père et de la terre de Folkendange qu'il tenait de sa mère. Il épousa Marie-Anne baronne de Morreau ; ils eurent deux filles dont Marie-Gisberte-Jeanne (1722-?) qui épousa en 1751 le capitaine français, le baron Jean-Baptiste II Thiery de Saint Baussant qui hérita de la seigneurie de Folkendange. Après la mort de son épouse, le baron de Saint Baussant venda le 12 décembre 1777 la seigneurie aux frères Louis-Albert et Charles Emmanuel de Monflin, seigneurs de Hondelingen. In : Le Chevalier l'Évêque de la Basse Moûturie, *Itinéraire du Luxembourg germanique ou voyage historique et pittoresque*, Librairie de V. Hoffman, Luxembourg, 1844, p.380.

¹² Document papier conservé aux ANLUX, cote A-X-38-516.

¹³ Idem.

¹⁴ Idem.

¹⁵ De la Fontaine, Edmond (Hrsg.): Luxemburger Sagen und Legenden. Luxemburg 1882, p. 174; Gredt5, N. (Hrsg.): Sagenschatz des Luxemburger Landes. Luxemburg 1883, p. 522.

¹⁶ Administration du cadastre et de la topographie du Grand-Duché de Luxembourg, plan cadastral Ermsdorf B1, 1825.

¹⁷ Administration du cadastre et de la topographie du Grand-Duché de Luxembourg, titres de propriété, 1824.

¹⁸ Idem

¹⁹ Administration du cadastre et de la topographie du Grand-Duché de Luxembourg, *extrait provenance cadastrale*, 316/268; Extrait de notification à fins de purge d'hypothèques légales, in: Der Wächter an der Sauer 45 (5. Juni 1881), S. 4.

²⁰ Administration du cadastre et de la topographie du Grand-Duché de Luxembourg, case croquis 567, 1870.

²¹ Administration du cadastre et de la topographie du Grand-Duché de Luxembourg, *case croquis 756*, 1877.

Elise Allegonde Prévenaire, veuve de Jules Marie Armand Goethals, vend le domaine à Lambert-Wolf, propriétaires du moulin d'Ermsdorf, dit « Reisermillen ».²²

Le domaine fait fonction de ferme jusqu'aux années 1980. Du temps de l'activité de la ferme, la cour intérieure était en macadam pour faciliter l'usage des machines agricoles. Dans les années 1990, il a été ôté pour être remplacé en partie par du pavé et surtout par du gazon. Depuis 1994, la propriétaire actuelle a procédé à d'importants travaux à l'intérieure de la bâtisse principale et dans la première annexe. Parmi les travaux d'envergure à l'extérieur, une petite annexe, anciennement accolée au corps de logis du côté de la rue, le long du mur, a été détruite et un garage a été construit à la place vers la fin des années 1990. Un étang artificiel a été créé; il est alimenté par les eaux de pluie. 24 panneaux photovoltaïques suiveurs ont été installés dans le jardin en 2004. Les travaux de la première partie des dépendances ont commencé en 2006 avec le gros œuvre intérieur pour s'achever vers 2014. La façade côté rue a été conservée avec les encadrements en arc en plein cintre et les décors sur les tympans tandis que l'intérieur et l'arrière ont été complètement refaits. Des panneaux photovoltaïques remplacent l'entièreté de la toiture. Une particularité est le placement de châssis rectangulaire par l'intérieur tout en ayant gardé les encadrements traditionnels en pierres du côté extérieur. L'ensemble est occupé aujourd'hui comme bureaux locatifs.

La façade du corps de logis est composée de manière irrégulière par trois travées sur la partie de gauche et par deux autres sur la partie perpendiculaire de droite. Les espacements, les baies et encadrements en pierres de taille profilés (AUT) sont également rythmés de manière irrégulière, tout comme à l'arrière. L'entrée, surmontée d'un auvent, a entièrement été refaite au début des années 1990 avec un repositionnement en angle à l'intersection des deux parties de la bâtisse. L'ensemble est surmonté d'une toiture en ardoise avec corniche en pierre et comporte deux lucarnes chiens assis condamnées, une sur chaque pan de la toiture à l'avant. A l'arrière, seulement trois petites tabatières. La maison d'habitation se compose de deux niveaux, de caves voutées avec un puit (AUT) et dont le sol a été abaissé ainsi que de combles non aménagés dont la charpente date de 1939 (voir tampon). La distribution des pièces se fait de part et d'autre d'un escalier partiellement ancien (AUT) qui se trouve à la jonction entre les deux parties du bâtiment. Certaines pièces ont été agrandies (cuisine ouverte sur le salon) et une véranda a été apposée en façade arrière. Un plancher ancien à larges planches et clous apparents est visible dans le salon/salle-à-manger. Quelques éléments historiques ont été dégagés comme des encadrements en pierre de taille et des pans de mur en pierres.

La seconde partie des annexes, pas encore transformée, se compose de deux structures de bâtiment, qui forment un « T », qui servaient d'origine à l'exploitation agricole comme grange et étable. Aux années 1870, le transept a été allongé du côté sud-est, ce qui est encore visible dans la maçonnerie de la façade du côté nord-est. Aussi, les encadrements de cette partie se distinguent de celles de la partie plus ancienne, qui ont des arcs segmentés aveugles. Cette partie des annexes fut probablement construit bien plus tôt et intégrée dans l'ensemble au cour du XIXème siècle, comme les cases croquis de 1870 le démontres. À l'intérieure, un mur de de mi-hauteur délimite la partie plus nouvelle du transept. Les façades qui s'orientent vers la cour se compose de deux niveaux et de sept travées chaque fois (AUT). Les encadrements des portes et fenêtres sont conservés, ainsi que plusieurs grilles en fer dans les tympans de portes et les fenêtres (AUT). Ces grilles sont typiques pour

²² Lokal-Neuigkeiten, in: Luxemburger Wort Nr. 256/257 (13.-14. Dezember 1902); Administration du cadastre et de la topographie du Grand-Duché de Luxembourg, *extrait provenance cadastrale*, 316/268.

²³ Administration du cadastre et de la topographie du Grand-Duché de Luxembourg, case croquis 567, 1870.

les domaines qui appartenaient aux Goethals et se trouvent aussi dans la grange du Brücherhof, la Bergerie de Schoenfels et le Plankenhof à Lintgen.

Parmi les éléments anciens faisant référence à l'histoire du domaine, on trouve deux plaques de fonte de cheminées intégrées dans la façade extérieure du corps de logis principal. L'une représente la Consolatrice des Affligés et l'autre un motif héraldique : les armoiries royales d'Espagne (Philippe II)²⁴ sous la couronne et entourées du collier de la Toison d'or en son centre et d'autres blasons dans les coins, mais son aspect dégradé rend leur identification difficile. D'après un article²⁵ de René Maupert datant de 1938, il y avait encore dans la grande cour de la ferme plusieurs objets : des taques de cheminées et des pierres sculptées provenant de la seigneurie de Folkendange « d'une richesse de décoration assez rare ». Comme les plaques décorées de blasons se réfèrent souvent à des familles nobles, on peut supposer un lien entre les pierres tombales de la chapelle actuelle, cette taque de cheminée et l'existence d'une ancienne seigneurie à l'emplacement de la ferme. De plus, l'ancienne chapelle se trouvait à l'origine dans la cour de la ferme. Autre élément historique : une pierre gravée a été retrouvée dans la terre par la propriétaire actuelle et a été intégrée au mur du hall d'entrée. Elle comporte l'année « 1612 » et les initiales « HWVM » pour « Hans Wilhelm de Manderscheid ».

L'ensemble du soi-disant « château de Folkendange » présente des immeubles remarquables érigés sur un endroit chargé d'histoire et marque en outre la physionomie du hameau de Folkendange et témoignent de son développement au cour du XIXème et XXème siècle. Bien sûr des transformations ont eu lieu au fil du temps, ce qui n'est pas surprenant pour une ferme, qui était encore en activité jusqu'à la fin du XXème siècle. Néanmoins, les bâtiments, surtout les annexes pas encore transformées, ont gardés beaucoup de leur substance bâtie historique. En outre, des vestiges archéologiques sont surement encore enfouis en-dessous de la cour et des immeubles. L'ensemble représente donc un endroit sensible qui présente au point de vue historique, architectural et esthétique un intérêt public à être conservé.

Critères : (AUT) Authenticité, (GEN) Genre, (PDR) Période de réalisation, (LHU) Histoire locale, de l'habitat ou de l'urbanisation, (EVO) Evolution et développement des objets et sites.

La COSIMO émet avec 12 voix pour et 1 abstention un avis favorable pour un classement en tant que monument national des immeubles du « château de Folkendange » sis Maison 1 à Folkendange, y inclus le mur d'enceinte (nos cadastraux 316/280, 316/279, 316/278, 316/277, 316/267, 316/281 et 316/266).

Présent(e)s: Christina Mayer, John Voncken, Matthias Paulke, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Max von Roesgen, Christine Muller, Marc Schoellen, Nico Steinmetz, Sala Makumbundu, Jean Leyder, Anne Greiveldinger, Claude Schuman.

Luxembourg, le 16 juin 2021

²⁴ Des variantes aux millésimes 1603 et 1608 existent et ne seraient pas rares ; elles se rencontreraient assez fréquemment dans nos régions. Un exemplaire se trouve au Musée archéologiques d'Arlon. Voir dans : Antoine Hirsch, « L'Art des plaques de fourneau et de cheminée », *Annuaire de la Société des amis des musées*, 1932.

²⁵ MAUPERT, René, *Le Luxembourg inconnu. Folkendange*, in Luxembourg Quotidien du matin, 16-17 juillet 1938, p.5.